

Admission à l'I.F.S.I. de Bagnols sur Cèze

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier est réservé uniquement aux candidats admis en IFSI pour la rentrée de septembre 2020 et ayant confirmé leur place :

- À l'issue de la procédure Parcoursup 2020
OU
- À l'issue de la sélection F.P.C. de juin 2020

- 1.** Imprimer et remplir le dossier d'inscription
- 2.** Réunir les pièces demandées
- 3.** Le dossier **COMPLET** est à renvoyer en **Recommandé avec A.R.**, ou à rapporter au **secrétariat de l'IFSI** 85 avenue de Fontresquières 30200 Bagnols sur Cèze, **au plus tard le 17 juillet 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Liste des documents à fournir :

- la fiche de renseignements complétée
- 2 photos d'identité
(1 à coller sur la fiche de renseignements, indiquer nom et prénom au dos de l'autre)
- Fiche de renseignement de prise en charge financière **COMPLÉTÉE**
- Pour les candidats Parcoursup : photocopie du diplôme d'inscription (baccalauréat ou équivalent)
-  Attestation de désinscription Parcoursup ou attestation de non-inscription à Parcoursup
(uniquement pour les candidats reçus au titre de la Formation Professionnelle Continue)
- 2 RIB au nom de l'étudiant
- Photocopie de votre carte vitale (N° lisible)
- Attestation des droits sécurité sociale (ameli.fr) de moins de 6 mois
- Photocopie carte grise du véhicule utilisé pour aller en stage
- Photocopie de votre permis de conduire (pour les étudiants titulaires du permis de conduire)
- Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Attestation d'assurance auto couvrant les déplacements professionnels
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les accidents corporels et matériels causés aux tiers, les dommages immatériels
(vous pouvez vous renseigner auprès de la MACSF, MNH, GMF...).
- Attestation de paiement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à régler sur la plateforme du CROUS (loi 2018-166 du 8 mars 2018) - 92€
- Un chèque pour les frais d'inscription universitaires à l'ordre du **Trésor Public** (170€ en 2019)
- Pour les candidats inscrits à Pôle Emploi, une attestation mentionnant le N° identifiant
- Pour les candidats en poursuite de scolarité, un certificat de scolarité pour l'année 2019/2020
- la fiche de soins complétée
- Dossier Médical (au plus tard avant la rentrée du 7 septembre 2020)**
Le certificat médical du médecin agréé (voir notice).
Les vaccinations à jour (voir notice).

Bourses :

Les candidats peuvent solliciter une bourse régionale d'études paramédicales auprès de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée (voir notice).

.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Promotion 2020 - 2023

Non de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

(ville, département, pays)

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale : / (clé obligatoire)

N° I.N.E. (Identifiant National Etudiant) :

Adresse mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone portable : N° téléphone fixe :

Adresse durant la formation (si différente)

Permis de conduire : Oui Non En cours Date :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom

Lien de parenté éventuel : N° tél :

Voie d'admission en IFSI

Parcoursup

AS/AP
(report concours)

F.P.C.

Niveau d'études :

Dernier établissement scolaire ou Universitaire fréquenté :

Titre ayant permis l'admission à l'institut :

Bac : **Série** : **Année**

Bac étranger : Spécialité : Pays d'obtention : Année :

Equivalence titre de niveau IV (à préciser) Année

V.A.E. : Année

Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique Année

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant Année

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture Année

Diplôme d'Etat d'Infirmier hors U.E. : Pays d'obtention Année

PACES

Autre (à préciser)

Avez-vous effectué une année préparatoire ? Oui Non

Si oui, précisez la période et l'établissement :

Avez-vous déjà commencé des études d'infirmier(e) ? OUI NON

Si OUI, dans quel Institut ?

Si OUI, pourquoi ont-elles été interrompues ?

Avez-vous déjà exercé une profession ? Si OUI, Laquelle ?

Avez-vous travaillé au Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Cèze ? OUI NON

FAMILLE

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Concubin(e) Pacsé(e)

Enfants : Oui Non

<u>Prénoms</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Profession</u>	<u>A charge des parents</u>	
①.....	OUI	NON
②.....	OUI	NON
③.....	OUI	NON

Nom et Prénom du père :

Adresse

N° de téléphone

Profession

Nom et Prénom de la mère :

(Nom de Jeune Fille + Nom d'Epouse)

Adresse

N° de téléphone

Profession

Nom et Prénom du conjoint :

Adresse

N° de téléphone

Profession

Profession du conjoint : Nationalité :

L'étudiant atteste la sincérité des renseignements transmis sur ce document et s'engage à nous informer de tout changement.

Fait, à Le

Signature de l'étudiant

Fiche de prise en charge financière coût de formation

Ce document est obligatoire pour le suivi de la prise en charge du coût de formation.

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

N° téléphone :

Adresse mail :

Cas de prise en charge financière par la Région Occitanie :

→ Poursuite de scolarité : OUI NON

Si oui, joindre OBLIGATOIREMENT le certificat de scolarité de l'année 2019/2020

→ Demandeur d'emploi : OUI NON

Si oui, joindre OBLIGATOIREMENT un document Pôle Emploi datant de moins d'un mois, attestant que vos droits sont ouverts et mentionnant votre N° identifiant.

N° identifiant : Date d'inscription à Pôle Emploi :

Etudiant en promotion professionnelle (prise en charge financière par l'employeur) :

Nom de l'établissement :

Joindre OBLIGATOIREMENT l'attestation de prise en charge par l'employeur.

Autres financement :

Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de financement.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

CONSTITUTION DU DOSSIER MÉDICAL (Arrêté du 6 mars 2007) Articles L.3111-1 et L.3111-4

Le dossier médical **devra être complet** le jour de la rentrée. Il conditionne votre admission définitive à l'institut de formation en soins infirmiers.

- **Certificat médical émanant d'un médecin agréé**, Attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère). Nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées du médecin agréé à Bagnols sur Cèze, pour les autres villes et départements se renseigner auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale de votre département.

Dr LEFEBVRE Nathalie

10 Boulevard Lacombe – Bagnols sur Cèze
☎ 04 66 89 52 79

- **A partir de septembre vous serez convoqué par le médecin du travail du CH**

Lors de cette visite, vous devrez remettre :

- Copie du carnet de vaccination comprenant le nom des vaccins, les dates d'injection, la signature et le cachet du médecin qui les a réalisés, en particulier pour les vaccins DTP, Hépatite B et ROR.
NB : Si vous n'êtes plus en possession de votre carnet de vaccination, demandez à votre médecin traitant d'établir un certificat mentionnant le nom des vaccins et les dates d'injection pour ces vaccinations.
- Résultat d'une sérologie Hépatite B (Ag HBS, Ac anti HBs et Ac anti Hbc)

Remarques concernant les vaccinations demandées (obligatoires et recommandées) :

1. Toute personne voulant travailler ou entrer en stage dans un établissement sanitaire doit être à jour de ses vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite selon le calendrier vaccinal en vigueur (rappel à 25 ans et 45 ans).
2. L'immunisation contre l'hépatite B est également obligatoire pour travailler ou entrer en stage à l'hôpital : Le schéma vaccinal chez l'adulte comporte 3 injections à M0, M1 et M6 :
Cas d'une vaccination déjà réalisée entièrement (3 voire 4 injections selon le schéma utilisé antérieurement) :
Vous devez présenter une sérologie même ancienne qui prouve que vous êtes immunisé. Si ce n'est pas le cas, consultez votre médecin traitant qui décidera si une nouvelle injection est nécessaire.
Cas d'une vaccination en cours de réalisation : 2 injections à 1 mois d'intervalle ainsi qu'une sérologie (Ag HBs, Ac anti HBs et Ac anti HBc) réalisée 1 mois après la 2^{ème} injection, sont exigées avant l'entrée en stage (le rappel à M6 servant à fixer l'immunité dans le temps sera programmé ultérieurement).

Pendant votre formation (3 ans) :

Le Médecin du Travail du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze assurera votre suivi médical.

Vous pouvez aussi demander à rencontrer le Médecin du Travail tout au long de votre scolarité en prenant rendez-vous au : ☎ 04.66.79.12.56.

VACCINATION HÉPATITE B

Nous attirons votre attention sur une formalité médicale **indispensable** pour votre entrée en formation : La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour votre départ en stage (le 1^{er} stage débutera le 12 octobre 2020). **Par conséquent, cette vaccination doit être commencée dès maintenant afin de respecter ces délais.**

Bourses régionales d'études sanitaires et sociales

Nous vous communiquons ci-dessous le calendrier et les modalités d'organisation de la campagne de bourses régionales d'études paramédicales pour la rentrée de septembre 2020 :

Pour cette rentrée, le site de dépôt des dossiers de demande de bourse sera mis à disposition :

Du 1^{er} août au 20 octobre 2020 inclus.

Tout dépôt de dossier hors délai, au-delà de la date butoir visée ci-dessus, sera définitivement rejeté.

Les étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doivent se rendre sur le site internet :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Nous vous communiquons le **Code établissement : IFSIBAGNOLS2020**

Ce code est **confidentiel**. Il vous sera systématiquement demandé en début de saisie.

Tout dossier mal renseigné ou incomplet sera rejeté

AUTORISATION DE SOINS MÉDICAUX

Je soussigné (e)
(Nom et prénom de l'étudiant)

Né (e) le

Autorise Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze à procéder à mon hospitalisation en cas d'accident, intervention chirurgicale, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien, pendant la durée de ma formation à l'IFSI, si je me trouvais dans l'impossibilité d'exprimer mon consentement.

Fait à, le

Signature de l'étudiant majeur ou émancipé.

INFORMATIONS DIVERSES

Badge CH Bagnols sur Cèze

Une carte magnétique nominative vous sera remise à la rentrée.

Elle vous servira pour les déjeuners pris au self du CH de Bagnols sur Cèze, mais également pour l'accès aux vestiaires lors de vos stages.

Pour être utilisée au self, elle devra être approvisionnée par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces, auprès du Bureau des Entrées du CH Bagnols sur Cèze (uniquement le mardi).

Pour la rentrée 2020 l'approvisionnement du badge sera possible

lundi 7 et mardi 8 septembre 2020

En dehors de ces jours, l'approvisionnement sera possible uniquement chaque mardi.

Matériel indispensable à votre formation

Vous êtes attendus pour la rentrée le **lundi 7 septembre 2020** (l'heure vous sera communiquée ultérieurement).

Vous devez arriver ce jour avec un ordinateur portable personnel car dès le premier jour vous aurez à l'utiliser en cours.

Vous avez besoin d'un ordinateur **de type bureautique**. Libre à vous, pour vos besoins personnels, d'en choisir un plus puissant.

Cet ordinateur doit être équipé d'un traitement de texte, d'un tableur et d'un logiciel de présentation. Le programme officiel de la formation en soins infirmiers demande une formation sur **Word et Excel**, les cours seront donc sur ces outils. Vous êtes libres de choisir d'autres logiciels ou gratuits, mais les adaptations à réaliser seront à votre charge.